

# COMMUNIQUÉ

Belfort, le 05 janvier 2021

## AIDES ANIMALES 2021 : LA TÉLÉDÉCLARATION EST OUVERTE

La télédéclaration 2021 des demandes d'aides animales :

- aide ovine et aide caprine
- aide aux bovins allaitants, aide aux bovins laitiers et aide aux veaux sous la mère

est ouverte depuis le 1er janvier 2021 sur le site Telepac :

[www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)

Les notices de ces différentes aides animales ainsi que la présentation de la procédure de télédéclaration sont disponibles en ligne sous Telepac (onglet jaune "formulaires et notices 2021").

Le site Telepac permet de déposer sa demande d'aide et le cas échéant de modifier celle-ci. Il permet également de déposer des bordereaux de perte ou de localisation.

### **Échéances :**

- les **aides ovines et caprines** peuvent être télédéclarées jusqu'au **1<sup>er</sup> février 2021 inclus**
- les **aides bovines** peuvent être télédéclarées jusqu'au **17 mai 2021 inclus**

Le service économie agricole et agroécologie de la DDT reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Contact : [ddt-seaa@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:ddt-seaa@territoire-de-belfort.gouv.fr) - tel : 03.84.58.86.47 ou 03.84.58.86.17